

# Le taux de réalisation du plan de chasse, objectif ou indicateur ?

Par Gérard Bedarida

**E**n économie ou en politique, les personnes qui élaborent un plan, quel qu'en soit la nature, se fixent évidemment pour objectif que ce plan soit atteint à 100%, voire dépassé. Ils fixent ces objectifs de la manière la plus crédible possible à partir de nombreuses données économiques chiffrées

Un objectif difficile à chiffrer et paradoxal pour le titulaire du plan de chasse.

Le cas du plan de chasse est tout à fait différent. Personne n'est capable d'évaluer précisément les populations. Depuis de nombreuses années en l'absence d'indices de changement écologiques (ICE), le plan de chasse est souvent fixé de manière empirique avec une marge d'erreur difficilement appréciable.

Les variations sinusoïdales récurrentes des plans de chasse de grands cervidés en forêt de plaine sont le témoin d'une très grande difficulté à trouver un plan de chasse stabilisant les effectifs sur une longue durée.

Autre fait paradoxal, le titulaire d'un plan de chasse sera sanctionné s'il dépasse le maximum attribué. Un plan de chasse à l'échelle d'un massif ne peut donc pas être réalisé au-delà de 100%.

Malgré ces particularismes essentiels, une vision technocratique des choses cherche à imposer de manière régulière des réalisations de plan de chasse à 100%. Cette recherche du taux de 100% a conduit dans certains cas à limiter les plans de chasse pour favoriser une réalisation complète. Cette politique a contribué à augmenter les populations de faune sauvage.

Aujourd'hui, la volonté de contrôler les populations conduit les technocrates à remonter les minima tout près des maxima. Certaines personnes zélées, il y en a encore peu de temps souhaitaient que les minima soient fixés à 90% voire 95% du maximum.

Ce type d'attitude entraîne les conséquences suivantes : on pousse le titulaire du plan de chasse à la faute soit pour minimum non atteint, soit pour maximum dépassé, on le pousse à tricher dans ses déclarations de réalisation et on le pousse à minorer ses demandes pour qu'il évite les sanctions liées au minima non atteint. Ces déviations entraînent ensuite de nombreux conflits lors des propositions de plans de chasse la saison suivante en Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS). Dans quelques massifs particuliers en France, un climat délétère a pu ainsi s'installer sur plusieurs années.

Un indicateur très intéressant à l'échelle du massif ou de l'unité de gestion notamment pour le cerf.

Le taux de réalisation du plan de chasse pour une espèce, voire une catégorie, données à l'échelle d'une unité de gestion couvrant quelques dizaines de milliers d'hectares, se révèle être en fait un excellent indicateur de la difficulté de réalisation du plan de chasse par rapport à l'objectif assigné. Le cumul des situations de titulaires de plan de chasse différent, permet de gommer les cas particuliers et fiabiliser ainsi le chiffre global.

Une comparaison du chiffre obtenu par rapport à la moyenne du département ou pire par rapport à la moyenne nationale n'a pas de sens.

La moyenne nationale agrège des méthodes, des situations et des volontés politiques qui peuvent varier notablement. A l'échelle du département, ces éléments varient fréquemment d'un massif à un autre.

Le cas du cerf est révélateur. Dans tel massif, la volonté de ne pas voir progresser telle espèce, pousse à pratiquer de larges distributions de bracelets. On se situe donc en moyenne sur des taux très bas.

Dans tel autre au cœur d'une zone de regroupement hivernal, les taux de réalisation seront toujours très élevés et proches de 100%.

Plus que le niveau du taux de réalisation, c'est la variation d'une année sur l'autre, et mieux sur les trois années précédentes qui constitue une véritable appréciation de l'évolution de la difficulté de réalisation.

Cette évolution de la difficulté de réalisation matérialise en premier lieu l'évolution positive ou négative des effectifs d'ongulés présents.

Plus le taux croît, plus il est raisonnable de penser que la population augmente. Plus il décroît, plus la population baisse.

Un taux proche de 100% gomme la pertinence du rapport difficulté de réalisation - abondance de la population. En effet à ce stade, personne n'est capable de dire si le plan de chasse n'aurait pas dû être augmenté de 10%, 20% ou 30% puisque les réalisations ont été bloquées par la pénalisation du dépassement.

La difficulté de réalisation doit enfin ne pas être considérée comme un facteur absolu. Dans certains cas, notamment lorsque

d'autres indicateurs témoignent d'une abondance avérée des populations, il y a lieu de s'interroger sur le niveau de pression de chasse. La difficulté de réaliser le plan de chasse peut être due à une pression de chasse insuffisante, à une trop forte pression de chasse ou plus fréquemment à des pressions de chasse très différentes d'un territoire à l'autre. Ces pressions de chasse divergentes engendrent rapidement des "effets réserves" sur tel ou tel territoire trop peu chassé et bloquent les réalisations sur les autres territoires.

La valeur du taux de réalisation de plan de chasse en tant qu'indicateur peut également être amoindrie par la variation du taux de sous/sur-déclarations de réalisation. On observe couramment de telles sur-déclarations chez les titulaires qui craignent que leur attribution ne soit pas reconduite l'année suivante s'ils ne déclarent pas 100% de réalisation. Les contrôles par corps généralisés tels qu'ils ont pu être institués en Bretagne ou dans l'Indre ont pu faire chuter brutalement le taux de réalisation officiel de plus de 10% d'une année sur l'autre à l'échelle du département. Tant que le taux de sur-déclaration reste constant, il ne crée pas de biais dans l'analyse.

Mais il semble bien que le durcissement du minima conduise peu à peu à faire augmenter les sur-déclarations et fausse ainsi l'analyse. Qui a fait l'œuf, qui a fait la poule ? Celui qui a augmenté déraisonnablement le plan de chasse minimum, celui qui a déclaré des réalisations fictives ?

Impossible de le dire. Il est clair en tous cas que ces comportements plongent l'unité de gestion concernée dans un cercle vicieux. Les forts taux de réalisation incitent les autorités à augmenter le plan de chasse, l'impossibilité de réaliser ces plans de chasse augmentés incite à plus de tricherie.

La valeur du taux de réalisation en tant qu'indicateur, on le voit



Photo Jean Alvarado

s'amoindrit notablement lorsqu'on s'approche des extrêmes ou lorsque règne un état de crise.

L'analyse du taux de réalisation est spécialement parlante pour l'espèce cerf car les taux varient selon un gradient important (de 50% à 100%). Pour le chevreuil, elle reste significative même si l'amplitude est moins forte. Elle permet chez le chevreuil de mettre en évidence des baisses de populations du fait de phénomènes de densité dépendance.

Hormis les cas critiques dus à un conflit ouvert entre les chasseurs et leurs interlocuteurs forestiers, la variation du taux de réalisation à l'échelle de l'unité de gestion constitue un indicateur très pertinent complétant les ICE. Cet indicateur présente de surcroît l'avantage d'être très facilement compris

par tous les partenaires : chasseurs, agriculteurs, forestiers, naturalistes et administration.

Il amène enfin une autre question. Ne faudrait-il pas redéfinir le plan de chasse comme étant un objectif moyen entre minimum et maximum tout en élargissant la plage entre mini et maxi.

Cela permettrait au terrain d'apporter de lui-même des réponses plus réactives et mieux mettre en évidence les variations de populations à la lumière d'une réalisation plus facile ou plus difficile. Cela permettrait aussi de mieux concilier objectif et indicateur.

En ces temps où l'outil plan de chasse est contesté au gré des intérêts partisans, la question mérite d'être posée.

G.B.

